

SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024

Suite à la transmission du compte-rendu du 15 février 2024 celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres présents.

I – Comptes de gestion 2023 (transport et commune)

M. le Maire demande à Isabelle MARLIER, adjointe aux finances, de présenter les Comptes de Gestion de la Commune et du Budget annexe de la Régie des transports, dressés par M. Marc SERET, Mme Nadia MALANDAIN, M. Arnaud LEFEBVRE et Mme Angie GALIOT, Trésoriers Municipaux. Elle précise que ceux-ci sont identiques aux Comptes Administratifs et n'appellent aucune observation, ni réserve de la part du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne quitus à M. Marc SERET, Mme Nadia MALANDAIN, M. Arnaud LEFEBVRE et Mme Angie GALIOT pour les comptes de gestions de l'exercice 2023.

II – Comptes administratifs 2023 (transport et commune)

Comptes Administratifs de l'exercice 2023. Isabelle MARLIER donne lecture des comptes administratifs.

1) Budget transport

Section de Fonctionnement :

| | |
|--------------|-------------|
| - Dépenses : | 21 126,52 € |
| - Recettes : | 29 176,43 € |

Section d'Investissement :

| | |
|--------------|--------------|
| - Dépenses | 188 728,32 € |
| - Recettes : | 0,00 € |

2) Budget commune

Section de Fonctionnement :

| | |
|--------------|----------------|
| - Dépenses : | 1 451 354,21 € |
| - Recettes : | 1 403 861,04 € |

Section d'Investissement :

| | |
|-----------------------|----------------|
| - Dépenses : | 908 391,61 € |
| - Restes à réaliser : | 156 940,00 € |
| - Recettes : | 1 218 453,15 € |
| - Restes à réaliser : | 106 767,00 € |

M. le Maire cède la présidence à M. Jean-Pierre LEFEVRE, Doyen du Conseil Municipal et quitte la salle. Puis M. LEFEVRE fait procéder au vote des comptes administratifs.

Les Membres du Conseil, à l'unanimité, adoptent les Comptes Administratifs de l'exercice 2023 tels qu'ils leurs ont été présentés.

III – Affectation des résultats 2023 (transport et commune)

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 :

* Budget transport

Les Membres du Conseil, à l'unanimité,

- Statuant sur l'excédent du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe des transports qui s'élève à 21 235,56 €
 - Considérant l'excédent de la section d'investissement qui s'élève à 2 044,94 € ;
 - Décident de porter à la section d'investissement de l'exercice 2023 au compte 001 « excédent de résultat d'investissement reporté » la somme de 2 044,94 € ;
 - Décident de porter à la section de fonctionnement de l'exercice 2024 au compte 002 « excédent de résultat de fonctionnement reporté » la somme de 21 235,56 €.
- * Budget communal
- Les Membres du Conseil, à l'unanimité,
- Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget communal qui s'élève à 527 108,11 €
 - Considérant l'excédent de la section d'investissement qui s'élève à 10 881,44 € ;
 - Considérant que le montant des restes à réaliser « dépenses » s'élève à 156 940,00 € ;
 - Considérant que le montant des restes à réaliser « recettes » s'élève à 106 767,00 € ;
 - Décident d'affecter à la section d'investissement de l'exercice 2024 au compte 001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 10 881,44€, insuffisant pour couvrir les restes à réaliser déficitaires de 50 173,00 € ;
 - Décident d'affecter à la section d'investissement de l'exercice 2024 au compte 1068 « Excédent d'investissement capitalisé » la somme de 39 291,56 €.
 - Décident d'affecter à la section de fonctionnement de l'exercice 2024 au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 487 816,55 €.

IV – RTE – Convention pour le remplacement du pylône du stade

M. le Maire indique que RTE va procéder au remplacement de pylônes des lignes à haute-tension. La Commune est concernée pour celui situé dans l'enceinte du stade « Jean-Claude LABARD ». Afin de permettre les travaux de remplacement de ce pylône, il est nécessaire de signer une convention.

Les Membres du Conseil, à l'unanimité, autorisent M. le Maire à signer la convention précitée et tout acte y afférent.

V – Levée de l'indice de vide n°55

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 13 février 2018, il a été décidé d'intégrer l'inventaire des indices de vides dans les documents d'urbanisme

Considérant que la parcelle AH n°160, sise Route de la Petite Valette est impactée par l'indice de cavité n°55 et le périmètre de sécurité de 60 mètres ;

Considérant les conclusions du Bureau d'Etudes EXPLOR-E situé à YERVILLE ;

Considérant l'avis des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer autorisant la suppression de l'indice de cavité n°55 de la carte des risques ;

Le Conseil autorise la suppression de l'indice de cavité n°55 situé sur la commune de Saint Jean Du Cardonnay.

VI – Appel d'offres pour le remplacement des menuiseries de la Résidence les Chardonnerets

M. le Maire rappelle que les portes et baies vitrées donnant sur les terrasses des logements de la Résidence les Chardonnerets doivent être remplacées. A cet effet, une étude a été effectuée par le Cabinet d'architecture Buray situé à Bois-Guillaume. Au vu de l'estimation du coût prévisionnel des travaux de remplacement, M. le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres.

Les Membres du Conseil, à l'unanimité, donnent un avis favorable au lancement de l'appel d'offres.

VII – Zone de développement des énergies renouvelables

M. le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une concertation publique a été effectuée entre le 20 février 2024 et le 5 mars 2024 inclus selon les modalités suivantes :

Information de la concertation publique sur le panneau d'affichage et le site internet de la Commune

Mise en place d'un registre à disposition du public en Mairie pour recevoir les observations.

Durant cette période, aucune observation n'a été apportée.

Les zones d'accélération concernées sont les suivantes :

- Panneaux photovoltaïques – toiture de la salle d'activités sportives située Rue de l'Eglise – superficie d'environ 68 m²

- Panneaux photovoltaïques – toiture d'une classe primaire située Rue de l'Eglise – superficie d'environ 48 m²

- Panneaux photovoltaïques – toiture du projet de nouvelle classe primaire située Rue de l'Eglise – superficie d'environ 30 m²

- Panneaux photovoltaïques – toiture de l'éventuelle extension du Foyer Rural – superficie d'environ 63 m²

M. le Maire soumet cette proposition de zones à délibérer.

Le Conseil I, à l'unanimité :

- Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la Commune les zones proposées figurant en annexe de la présente délibération,

- Valide la transmission de la cartographie de ces zones à M. le Préfet, référant à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du Département de Seine-Maritime, ainsi qu'à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.

- Demande à la Communauté de Communes Inter Caux Vexin l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme dès que la cartographie départementale sera arrêtée.

VIII – Questions diverses

1) Conteneurs à verre

M. le Maire indique que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin souhaite installer deux nouveaux points d'apport du verre sur la Commune. De ce fait, l'intercommunalité demande quels emplacements seraient souhaités. Les Membres du Conseil demandent s'il serait possible de doubler les conteneurs près du stade et Route du Cadran. En effet, ceux-ci sont régulièrement pleins.

M. le Maire effectuera une demande en ce sens auprès des services de l'Inter Caux Vexin.

2) Courrier de M. FAVRE

Lecture du courrier transmis aux services d'Inter Caux Vexin concernant les points de collecte des ordures ménagères et tri sélectif mis en place il y a quelques mois. M. FAVRE indique que le point situé à l'angle de la Rue des Ecoles et du Chemin des Etifs est continuellement plein et des sacs sont posés à terre sans pouvoir être mis dans les conteneurs prévus à cet effet. Il s'interroge également sur le fait que les camions pour les déchets verts effectuent une marche arrière dans la rue lors de la collecte et demande pourquoi ceux des ordures ménagères ne peuvent le faire.

Les Membres du Conseil indiquent que le ramassage des déchets n'est pas de la compétence de la Commune et que l'intéressé doit contacter directement la Communauté de Communes.

IX- Pour information

M. le Maire donne les informations suivantes :

1) FNGIR 2024

Le montant pour cette année du FNGIR s'élève à 16 904 €.

2) Lampadaires situés sur la RD1043

Les services de la Communauté de Communes ont contacté la Direction des Routes concernant le dépannage des lampadaires situés RD 1043, liaison entre l'autoroute A150 et la RD6015. Celle-ci a répondu qu'une étude est actuellement en cours et qu'il n'est pas envisagé d'intervention à ce jour.

3) Banque alimentaire

Une collecte aura lieu les 13 et 14 avril prochains dans plusieurs grandes surfaces.

4) Indian motorcycles

Courrier indiquant la création d'une association par la Société Indian motorcycles. De plus, celle-ci demande une subvention dans le cadre de cette création. La position du Conseil sera revue à la prochaine réunion.

5) Journal du dimanche

M. le Maire indique que la Commune est classée 227^{ème} sur le top des 500 villages marqués par des progressions fulgurantes au niveau national.

6) Permis d'aménager de la deuxième partie de la Résidence du Houlay

Suite à l'accord du permis d'aménager, M. le Préfet a transmis un courrier demandant le retrait de celui-ci en raison de l'axe de ruissellements existant sur cette parcelle. M. le Maire indique qu'une réunion contradictoire a été sollicitée par le propriétaire avec les services de la Préfecture mais à ce jour, ceux-ci maintiennent leur décision.

M. le Maire indique que si aucun accord n'est trouvé d'ici le 10 avril prochain, il sera dans l'obligation de procéder au retrait dudit permis d'aménager.

7) Terrain Route de Duclair

Un message a été transmis à M. le Maire concernant une nouvelle demande sur la possibilité d'installation d'un magasin Lidl d'une superficie inférieure à 1 000 m².

Les Membres du Conseil Municipal émettent un avis défavorable à cette proposition.

X – Tour de table

Agnès FINGER indique que régulièrement des véhicules ne sont pas stationnés correctement lors des horaires d'entrée et de sortie scolaires.

M. le Maire lui indique que les contrevenants auront d'abord un avertissement.

Isabelle MARLIER informe que le conseil d'écoles a eu lieu le 12 mars dernier. Cette année, 135 élèves sont attendus à la rentrée de septembre au lieu des 147 actuellement. Ce chiffre n'étant pas définitif à ce jour. L'école organisera des Olympiades le vendredi 21 Juin prochain.

Concernant le budget, la coopérative scolaire ayant 8 000 € mais étant limitée dans les financements pouvant être effectués en matériels, il est proposé de conserver en totalité ou en partie la somme prévue au budget pour l'acquisition de jeux pour la cour de l'école.

Elle indique que Mme Ginger LEFEBVRE a envoyé sa démission. Il sera nécessaire de procéder à son remplacement à l'accueil périscolaire.

Suite à une absence d'une enseignante, des parents d'élèves ont sollicité le remboursement des repas de leurs enfants. Sachant que l'école ne peut refuser l'accueil des enfants, il n'est pas possible d'annuler d'office des repas. Afin d'éviter ce problème à l'avenir, il est rappelé que les parents doivent obligatoirement prévenir de l'absence de leur(s) enfant(s) au service de restauration dans les délais indiqués dans le règlement.

Elle indique que les Maires ainsi que les différents services d'Etat et de SNCF Réseaux sont invités en préfecture le 8 avril prochain concernant la Ligne Nouvelle Paris Normandie.

Jean-Pierre LEFEVRE signale que le repas des Aînés du dimanche 10 mars dernier s'est bien déroulé malgré quelques absences non prévues. Il remercie toutes les personnes qui ont participé au service.

Brigitte BASTIEGE indique que les portes des écoles maternelle et primaire ont été remplacées.

Actuellement, le personnel technique procède au nettoyage des façades de la Mairie.

Afin de procéder au passage du jury des maisons fleuries, deux dates sont arrêtées : mardis 4 juin et 1^{er} octobre.

Patrick VIANDIER informe sur les chemins de randonnées :

- Pour le projet entre le Chemin des Champs et le stade, il indique que M. VAN ESLANDE est favorable au passage le long de ses champs sous réserve d'indiquer clairement par des panneaux la protection de ses cultures.
- Pour le chemin entre la Résidence du Houlay et le Chemin de la Mairie, M. ROUSSEL a donné son accord sous réserve d'installer un écran avec l'habitation le jouxtant.

Il signale que le centre de loisirs se déroulera cette année du 8 Juillet au 2 Août prochain.

Séverine MABIRE demande s'il y a plus d'informations concernant la distribution des composteurs par la Communauté de Communes. Celle-ci devrait intervenir courant second semestre de cette année.

Laurence APS souhaite un retour sur les informations qui seront évoquées lors de la réunion en Préfecture concernant la LNPN. M. le Maire lui indique qu'il tiendra naturellement le Conseil informé.